

# Méthode d'appréciation de l'intégration du développement durable dans les politiques et actions de la Région Rhône-Alpes

Lors de son assemblée plénière de juillet 2004, la Région Rhône-Alpes a décidé, de prendre en compte le développement durable à tous les niveaux : orientations stratégiques, financement de projets, partenariats, fonctionnement interne.

Depuis 2005, cette méthode est testée dans la préparation des décisions de la Région et dans la mise en application de ses politiques.

La démarche régionale s'inscrit dans la dynamique de l'ensemble des Régions de France pour une intégration du développement durable dans leurs politiques, comme défini dans le Manifeste du développement durable publié en décembre 2006.

## Définition du développement durable

- Le développement durable est défini comme «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins». Cette définition reste le repère essentiel permettant d'apprécier la durabilité de tout projet.
- Le développement durable s'appuie sur quatre piliers : développement économique, environnement, solidarité sociale et gouvernance.** Le quatrième pilier est la gouvernance : participation de la population et des acteurs concernés, information, formation et éducation... Le développement durable ne devra pas être imposé, mais pour réussir durablement, doit se coconstruire avec l'ensemble des acteurs concernés.
- Surtout, le développement durable se veut intégrateur, se fondant sur l'interconnexion des quatre piliers, l'établissement de partenariats, une approche transversale et intégrante du développement : **«au centre du développement durable est l'établissement des connexions de bon sens qui aujourd'hui ne sont souvent pas faites».**

## Application de cette méthode d'appréciation du développement durable

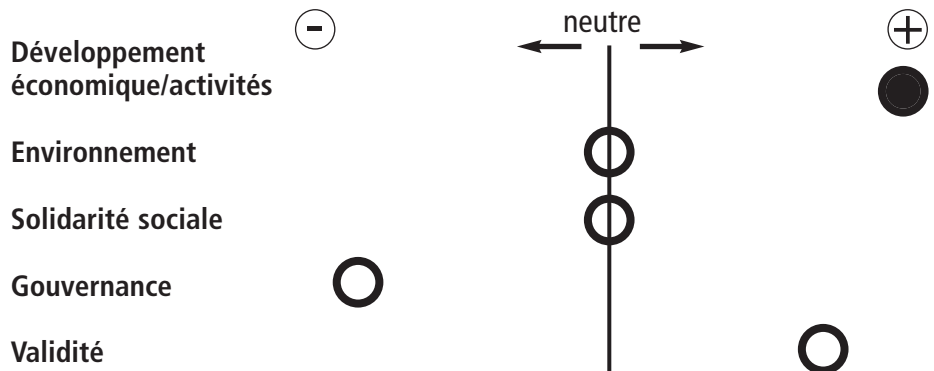
- Les questions proposées par la méthode **d'appréciation permettent aux porteurs de projets d'appréhender le développement durable d'un point de vue global, en amont dans la conception et le montage de projets, comme dans la conduite des actions.**
- Elle est un outil de dialogue. Elle s'utilise collectivement, avec trois personnes au moins. Chaque prise de parole génère un argument. Chaque argument provoque le déplacement du curseur.
- La méthode d'appréciation est utilisée pour préparer les décisions de la Région sur le financement des projets. Elle est également utilisée pour la définition ou l'évolution des politiques régionales et pour les opérations où la Région assure la maîtrise d'ouvrage.
- Dans tous les cas, **l'objectif reste l'appréciation globale et transversale des projets et des politiques : les questionnements visent à ouvrir le regard sur les projets et actions, et non pas l'enfermement dans une grille d'évaluation normative.**

## Outil de visualisation de la méthode d'appréciation

### Outil de visualisation

- La méthode d'appréciation se traduit par un outil de visualisation simplifiée, selon l'exemple, pouvant être utilisé comme tableau de bord lors des différentes étapes du montage du projet.
- Les axes considérés comme prioritaires pour le projet, ou pour lesquels les impacts positifs ou négatifs sont très significatifs, sont indiqués par une boule pleine (noire).

#### Exemple d'application de l'outil de visualisation



## Les cinq principes du développement durable retenus en Rhône-Alpes

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### Emploi et activités

Le projet permet-il la création et le maintien d'emplois (nets) ; le développement d'activités économiques marchandes et non-marchandes ; le renforcement de l'économie régionale et du système productif local ? Etc.

#### Valeur ajoutée locale

Le projet contribue-t-il à la valeur ajoutée locale et régionale : développement de circuits d'approvisionnement, partenariats, activités et échanges locaux/régionaux ; valorisation de ressources locales et réduction de la dépendance vis-à-vis des ressources extérieures ? Etc.

### ENVIRONNEMENT

#### Economies de ressources

Le projet permet-il de minimiser la consommation de ressources non renouvelables : eau, énergies, matières premières, espace ? Prévoit-il la gestion des déchets ? Génère-t-il des déplacements et transports ? A-t-il prévu une gestion environnementale ? Etc.

#### Optimisation des infrastructures

Le projet utilise-t-il des infrastructures existantes en cohérence avec des objectifs pour leur développement : réhabilitation de terrains ou de bâtiments, intégration aux zones déjà urbanisées, accès transports collectifs, optimisations et interconnexions des réseaux et services ? Etc.

#### Impact environnemental

Le projet contribue-t-il à l'amélioration ou protection de l'environnement (y compris développement d'écoproduits et services) et a-t-il prévu des mesures pour diminuer les impacts négatifs ? Etc.

### SOLIDARITE SOCIALE

#### Egalités d'accès

Le projet permet-il l'égalité d'accès et la participation au projet pour toute la société (accès handicapés, accès par transports collectifs, politiques d'embauche, garde d'enfants ...) ? Prend-il en compte l'accès à la culture et à la formation, l'accès au logement et aux Droits ? Etc.

#### Renforcement de capacités, ouverture

Le projet répond-il aux enjeux sociaux et démographiques ? Permet-il le renforcement des compétences collectives et individuelles, des savoir-faire locaux, des organisations ou services d'intérêt public ? Permet-il la sensibilisation et la formation au développement durable, le développement de l'ouverture à d'autres connaissances et cultures ? Etc.

#### Solidarité sociale

Le projet contribue-t-il à l'équilibre social et du territoire, à l'intégration à la société et à ses activités des populations socialement défavorisées ? A-t-il des impacts sociaux des effets sur les prix locaux (services, foncier, logement) ? Etc.

### GOVERNANCE

#### Gouvernance et suivi du projet

Le projet a-t-il prévu l'information des acteurs concernés ? Le projet est-il coconstruit ? Existe-t-il un suivi et une évaluation du projet ? Prend-il en compte la demande sociale pour le projet, les aspects de sécurité ? Etc.

#### Intégration stratégique

Le projet est-il en cohérence avec d'autres politiques publiques (locales, régionales, nationales, européennes, internationales...), et notamment les politiques et schémas régionaux ? Etc.

### VALIDITE

#### Pérennité et faisabilité

Le projet intègre-t-il l'équilibre économique et social du projet dans son territoire et une autosuffisance à terme, en tenant compte des conditions de montage et de la capacité et expérience des porteurs de projet ? Etc.

#### Pertinence de l'intervention de la Région

La Région a-t-elle sa place dans le tour de table financier ? Quelle est l'utilité de l'intervention de la Région pour la réussite du projet. Quels sont les effets de levier sur d'autres apports (financements, partenariats, autres), notamment du secteur privé ? Etc.